CRITERES D'INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

◆OBJECTIFS

Le Département apporte son soutien à l'amélioration du patrimoine locatif social bâti, conventionné avec l'Etat (à l'exclusion des travaux relevant de l'entretien courant).

Il participe au financement des travaux favorisant les économies d'énergie (a minima une classe énergétique) sur la base d'un diagnostic complet de performances énergétiques des immeubles concernés, et l'adaptation des immeubles à l'âge ou au handicap.

◆TAUX D'INTERVENTION (sur la base du coût T.T.C.)

Pour l'O.P.H. (Office Public de l'Habitat) « 13 Habitat » :

> 20 % - taux unique

Pour les autres organismes H.L.M.

> 10 à 15 % pour les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à l'âge ou au handicap

Ces taux s'appliquent aux opérations présentées par les bailleurs publics. Le coût des travaux pris en compte doit représenter a minima 1000€//logement, 100 000 € en parties communes, et au maximum 15 000 €/logement.

En cas de participation au financement d'une opération éligible aux aides de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), l'intervention départementale représentera au maximum 5% du coût T.T.C. des travaux relatifs au bâti sans distinction de nature des travaux, dans la limite d'un coût plancher de 5000 € et d'un coût plafond de 20000 € /logement.

◆MODE D'INTERVENTION

Les aides départementales sont mises en œuvre dans le cadre d'une convention spécifique prévoyant qu'en contrepartie des aides obtenues, les organismes bénéficiaires s'engagent à ne pas vendre le patrimoine concerné pendant une durée minimale de 10 ans.

Annexe II

Réhabilitation thermique cité Rassuen I à Istres par l'OPH 13 Habitat

Dépenses (TVA à 10 %)		Plan de financement					
		SAN Ouest Provence	Région	ADEME	Département	Emprunt	Fonds propres
Travaux économies d'énergie							
Gros œuvre	49 272 €						
Isolation doublage	168 965 €						
Fluides VMC	52 243 €						
Menuiseries extérieures	52 345 €						
sous-total	322 825 €						
Révison de prix	17 367 €						
Maîtrise d'œuvre	24 519 €						
Honoraires	18 625 €						
Total travaux énergétiques	383 336 €			44 560 €	76 667 €		
Autres travaux et Honoraires	375 084 €		82 068 €				
total	758 420 €	100 000 €	82 068 €	44 560 €	76 667 €	379 283 €	75 842 €
total	758 420 €	758 420 €					

TABLEAU D'AFFECTATION BUDGETAIRE

Imputation budgétaire IB	Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour	Montant de la nouvelle affectation				
AP : n° 2015-16019K	5 000 000 €	3 270 346 €	76 667 €				
N° d'opération : 1012420 IB : 204-72-2041782	5 000 000 €	3 270 346 €	76 667 €				
Dernière CP votant une affectation concernant cette AP : n° 215 du 11/12/2015							